

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2024/129/DEL/8.8
Séance du 7 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mai, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DOUDET Catherine, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse par M. BARBIER Michel, M. BOSCHER Emmanuel par Mme BRIFFARD Claudine, Mme ROCHE Karine par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme DUJEANCOURT Anne, M. RUELOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 30/04/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 21	Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : POLITIQUE DE RESORPTION DES FRICHES EN NORMANDIE –
CONVENTION AVEC L'EPFN POUR L'ANCIEN SITE DE LA SIVAL ET
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre de la convention Région Normandie / E.P.F. (Etablissement public foncier de Normandie) 2022/2026, l'E.P.F. Normandie cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches, à la demande et au bénéfice des collectivités locales.

A ce titre, la Collectivité a souhaité mobiliser le fonds friches pour réaliser les études techniques préalables aux travaux de déconstruction du site SIVAL à EU et l'objet de la convention est de définir les modalités de l'intervention et son financement.

L'intervention comprend des études de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition des bâtiments, un diagnostic lié à la pollution potentielle des sols, une étude de biodiversité sur l'ensemble du site, une mission de référent préventif.
Ces prestations permettront d'affiner les estimations financières dans la perspective des travaux.

.../...

L'EPF Normandie assure la maîtrise d'ouvrage et le cofinancement des prestations.

Le montant alloué pour les études techniques s'élève à 100 000 € HT.

Son financement est réparti de la façon suivante :

- 40 % du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 40% du montant HT à la charge de l'EPF Normandie,
- 20% du montant HT à la charge de la commune d'Eu et la TVA correspondante

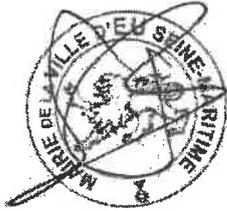
Afin de pouvoir débiter et engager les études dès la mi-mai et la délibération de la Région n'intervenant qu'en juillet 2024, la ville d'Eu s'engage à prendre à sa charge la participation de la Région, jusqu'à obtention de la délibération effective de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir jointe à la présente délibération et à demander des subventions à tous les financeurs potentiels.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Julien VASSELIN

